



La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

juin 2016

42

édito

Chers amis,



Dans le prolongement de la COP 21, et toujours à la lumière de l'encyclique Laudato Si, nous avons choisi, pour notre colloque du 14 avril 2016, de nous intéresser à un des grands défis socio-environnemental contemporain, à savoir la réponse aux besoins alimentaires des dix milliards d'habitants que comptera la terre en 2050.

Nous avons décidé d'aborder ce sujet au travers des exigences éthiques qui s'imposent ou devraient s'imposer à l'agro-industrie.

Certes, les entreprises de ce secteur ont un rôle central à jouer, mais dans une problématique nécessairement mondiale, les exigences éthiques s'imposent à l'ensemble des acteurs : du producteur au consommateur, en passant par les états dans leur rôle de gardiens des équilibres entre parties prenantes et de protecteurs in fine du bien commun : la Terre et ses ressources.

La cristallisation d'inégalités, ajoutée au dérèglement climatique est porteuse de crises mondiales de toutes sortes : alimentaire, migratoire, énergétique, ...autant d'incitations à l'évolution des sociétés : évolutions culturelles, commerciales, industrielles ayant pour nous Ethique et Investissement, un point d'ancrage commun: le respect de la personne humaine.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les nouvelles de l'association puis une synthèse du colloque du 14 avril 2016.

En dernier lieu, je vous invite à réserver votre soirée du 13 octobre 2016, pour réfléchir avec nous à la révolution numérique et au traitement des données individuelles, un sujet d'apparence technique mais porteur de profondes mutations, tant économiques que sociétales, et qui doit, dès maintenant, être abordé sous l'angle éthique.

Bonne lecture

Geoffroy de Vienne
Président

Dates à retenir :

13 oct. 2016 (18h-20h)

SOIREE-DEBAT

**Le traitement des données
personnelles, promesses et
menaces : les exigences
éthiques de l'investisseur**

En partenariat avec l'Institut
Catholique de Paris (21 rue
d'Assas, Paris 6^e)

30 mars 2017

**COLLOQUE ET
ASSEMBLEE GENERALE**

Colloque du 14 avril 2016 : Quelles exigences éthiques pour l'investissement dans l'agro-industrie ?

Introduction Les besoins et les modes de vie des sociétés modernes épuisent les ressources de la Terre, provoquent un réchauffement climatique qui affecte tout particulièrement les capacités mondiales de production alimentaire. Que faire devant ce cercle vicieux dont certains paramètres sont intangibles ? La question est mondiale et concerne tous les acteurs de la chaîne alimentaire. La matinée du colloque du 14 avril était dédiée aux producteurs tandis que l'après-midi donnait la parole aux transformateurs et distributeurs. En préambule, zoom sur la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans l'agro-industrie :

Etat des lieux de la RSE dans l'agro-industrie

Sylvaine PORET, économiste-chercheur à l'INRA, Jusque dans les années 1980, les problèmes environnementaux et sociaux étaient régulés par les politiques étatiques et des accords internationaux. Avec la mondialisation des années 1990, les entreprises se sont emparées de ces questions par l'intermédiaire de la RSE. Des grandes entreprises vont volontairement au-delà de leurs obligations juridiques en matière environnementale, sociale et sociétale. Outre leur image de marque, elles sont généralement motivées par les retombées commerciales et financières que peuvent leur procurer une démarche altruiste et innovante. Cependant, pour lutter contre une certaine tendance au simple *greenwashing* à grand renfort de frais de communication, une **co-régularisation des problématiques sociales et environnementales s'est aujourd'hui mise en place entre les entreprises, les états et les ONG**. Si l'industrie agroalimentaire est véritablement au cœur des problématiques mondiales de développement durable et d'organisation sociétale, le consommateur occidental est, lui aussi, une partie prenante à qui il appartient d'accepter de payer un peu plus cher un produit plus responsable et plus durable. Encore faut-il qu'il soit bien informé ! Or les labels, qui foisonnent, ne sont pas, à ce jour, toujours parlants...

1. PROBLEMATIQUES CONTEMPORAINES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE MONDIALE

Panorama : Jeanne-Maureen JORAND, chargée du plaidoyer souveraineté alimentaire au CCFD-Terre Solidaire

Les années 2000 ont été marquées par d'importantes crises alimentaires qui ont mis sur le devant de la scène des problèmes de production. Cela a entraîné une accélération des investissements publics ou privés dans l'agriculture. Cette **nouvelle vague d'investissements a fait ressurgir certaines problématiques** : accaparement de terres, déplacements de populations, respect des droits fonciers, prééminence de cultures marchandes au détriment de la sécurité alimentaire. Les enjeux de productivité oublient trop souvent l'environnement, les conditions de travail, le travail des enfants. Les **divers textes adoptés par la communauté internationale (OCDE et FAO) et la France** afin de prévenir les impacts négatifs de ces investissements ont une efficacité limitée car ils ne sont pas tous contraignants. De plus, il reste **difficile d'identifier les manquements et insuffisances subsistants** (par exemple : les déséquilibres contractuels en matière de risque climatique entre les grands groupes et les petits producteurs).

Comparaison du modèle coopératif et de la stratégie d'une multinationale face à la problématique du développement durable :

Régis MERAND, directeur de la RSE de la coopérative agricole VIVESCIA. VIVESCIA est tout d'abord un groupe coopératif agricole, basé en Champagne-Ardenne et regroupant 11 500 agriculteurs. VIVESCIA se donne pour objectifs d'augmenter la production, **en la faisant évoluer vers des méthodes plus durables et en sécurisant le revenu des agriculteurs dans une perspective long terme**. Le modèle coopératif est un modèle d'avenir pour un monde agricole actuellement en pleine mutation. Il repose sur **une parfaite démocratie et égalité de traitement** des agriculteurs membres quelle que soit l'importance de leur exploitation. En contrepartie, **la coopérative accompagne individuellement les agriculteurs dans la mise en œuvre de nouvelles méthodes** pour restaurer la biodiversité, limiter les intrants, contrôler les déchets et les gaz à effet de serre. VIVESCIA veille aussi au maintien du tissu social rural et mène également à travers son association « Le CŒUR de VIVESCIA » des projets de co-développement maraîchers en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Nord Bénin). Par ailleurs, VIVESCIA a regroupé ses activités de transformation sous le nom de VIVESCIA Industrie qui commercialise diverses marques (Francine, Campaillette). Le capital de VIVESCIA Industrie, principalement détenu par les coopératives, est néanmoins ouvert aux agriculteurs et aux investisseurs désireux de soutenir son engagement long terme pour une alimentation durable.

François THIBOUST, directeur des affaires publiques de Bayer CropScience France

Le groupe BAYER est actuellement particulièrement pointé du doigt pour les maladies humaines et les pollutions environnementales causées par l'usage massif des produits phytosanitaires en agriculture intensive depuis les années 50.

François THIBOUST a souligné que, dès le départ, le plan français « phyto-éco de 2008 », visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires, de 50% en 10 ans, n'était pas tenable sans diminution significative et brutale de la production.

Quoi qu'il en soit, pour répondre au défi mondial de l'alimentation durable de demain, BAYER agit dans 2 directions simultanées :

- **investir dans la recherche pour le développement de produits alternatifs** (stimulateurs naturels et produits de bio contrôle) : cependant, il faut au moins 10 ans pour obtenir un produit commercialisable et le déploiement mondial de ces produits se traduirait par une baisse de la production et une hausse des coûts de production. Aussi faut-il, en parallèle, promouvoir un usage plus durable des produits phytosanitaires traditionnels, c'est-à-dire :

- **accompagner les agriculteurs afin de leur fournir une expertise quantitative de leur besoins réels et une formation à l'utilisation optimale des produits** en vue de réduire les impacts sur la santé et l'environnement.

2. INTERPELLATION DES INDUSTRIELS DE LA TRANSFORMATION ET DE LA DISTRIBUTION :

Jean-Luc FESSARD, journaliste indépendant, fondateur de l'association « Bon pour le Climat » a évoqué les nouvelles crises environnementales, socio-économiques et sanitaires auxquelles était soumise l'humanité, représentant autant de défis auxquels les industriels doivent répondre :

Les réponses de deux transformateurs de taille très différente :

Jean-Manuel BLUET, directeur du développement durable de NESTLE France : « **Tous les bénéfices ne se valent pas et il est des bénéfices plus durables que d'autres** ». Fort de ses 89 Mds de CA et de sa centaine d'implantations dans le monde, Nestlé a cherché à bâtir sa croissance sur le **partage de la valeur avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire** et il s'avère qu'une entreprise peut être plus rentable en préservant l'environnement et en développant la protection sociale au-delà du minimum réglementaire. Il faut cependant aussi informer et éduquer le consommateur sur l'empreinte écologique et sociétale des produits qu'il consomme, de façon à ce que le plus bas prix ne soit plus le seul critère de choix.

Le **PLAN CACAO**, mis en œuvre par Nestlé depuis 7 ans est un bel exemple de cette philosophie : assurer la durabilité, la traçabilité et la qualité de la production en fournissant aux producteurs locaux (Côte d'Ivoire), rassemblés en coopératives, des plans de cacao sélectionnés pour leur résistance et leur sobriété. En contrepartie de la production de cacao selon les méthodes préconisées par Nestlé, les coopératives reçoivent une prime et bénéficient d'actions financées par Nestlé pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales (interdiction du travail des enfants, scolarisation, accès à l'eau potable et aux soins médicaux). L'organisme de certification UTZ contrôle et certifie ces bonnes pratiques réciproques.

Grégoire GONNORD, président du Conseil d'administration de FLEURY MICHON, accompagné de N. DESWASIERE, présidente du Comité RSE de FLEURY MICHON

FLEURY MICHON, ETI familiale vendéenne a pris pour devise « Mieux manger chaque jour », avec l'exigence éthique d'être responsable et cohérent. Ainsi l'Homme et la Responsabilité Sociétale sont au cœur du projet d'entreprise où la RSE est mise en œuvre conjointement par les dirigeants du groupe et les salariés, associés aux décisions et aux résultats. Promouvoir une alimentation responsable de qualité suppose de limiter **les additifs et de soutenir la filière porc en contractant avec des fournisseurs de qualité respectant un cahier des charges précis**. Il faut également pratiquer une communication transparente et loyale pour sensibiliser le consommateur en confiance.

Bertrand SWIDERSKI, directeur de la RSE du groupe CARREFOUR : L'exemple d'un distributeur pionnier

Le groupe CARREFOUR et ses 380 000 salariés ont résolument décidé d'être innovants et de s'atteler à la **transformation des marchés pour le consommateur de demain** : promouvoir la démedicalisation de l'élevage, développer l'agro écologie, prioriser les circuits d'approvisionnement courts et locaux, sans oublier la lutte contre les gaspillages. Telles ont été les orientations qui ont conduit le groupe à être le premier à proposer du poulet élevé sans antibiotiques ni OGM. Bien d'autres chantiers sont en cours. Cela demande une réelle force de conviction, une bonne communication auprès des consommateurs et l'implication des autres parties prenantes.

3 PRECONISATIONS EN TERMES D'INVESTISSEMENTS par Aurélie BAUDHUIN, responsable de la recherche ISR, MEESCHAERT AM

La dernière partie prenante qui a un rôle déterminant à jouer dans l'avènement d'une industrie agro- alimentaire, plus respectueuse de l'homme et de l'environnement est, bien sûr, l'investisseur. Mais quels sont pour lui les prismes d'identification des entreprises porteuses d'initiatives innovantes pour une agro-industrie responsable et éthique ? Le secteur se caractérise par une chaîne de valeur constituée de métiers bien différents (production, transformation, emballage, stockage, transport, distribution). Chaque métier est confronté à des problématiques extra financières spécifiques. En s'appuyant sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, on peut dégager les axes d'analyse extra financière suivants :

-sur le plan social : éthique de la relation avec les fournisseurs, notamment dans les pays émergents (surveillance du respect effectif des droits de l'homme au niveau local et mise en place de mesures de correction ; mise en place de circuits de commerce équitable). La loi du 23 mars 2016 vient d'instituer une obligation de vigilance dans ce domaine mais il ne s'agit que d'une obligation de moyens mollement sanctionnée.

-sur le plan environnemental : préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation : huile de palme responsable, pêche durable, traçabilité, production économe en eau, prévention des pollutions environnementales

-sur le plan sociétal : engagement dans la sécurité alimentaire et la lutte contre l'obésité, communication et marketing fiable et responsable

Ce sont bien ces critères qui président à la délimitation du périmètre investissable du fonds d'investissement Nouvelle Stratégie 50.

Conclusion : La problématique est mondiale et les solutions supposent la collaboration de toutes les parties prenantes : les producteurs, transformateurs, distributeurs et intermédiaires de chaque maillon, mais encore les états et les ONG, tout comme les consommateurs et les investisseurs. L'innovation agronomique, industrielle et même commerciale est un facteur clé dans la mise au point de méthodes de production durables assurant un haut niveau de rendement. De nouvelles formes de relations commerciales sont à inventer et à développer pour un meilleur partage de la valeur ajoutée. L'information, la formation et la communication sont également essentielles pour relever le défi : former les producteurs à des méthodes de culture plus durables et dans des conditions de travail dignes, éduquer le consommateur à une consommation plus responsable valorisant les circuits de production respectueux de l'homme et de l'environnement.

INFO CONGREGATIONS

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons le plaisir d'y accueillir Christiane VANVINCQ (Xavière) et Frédéric BAULE (spécialiste des questions énergétiques et économique).

PROCHAINES FORMATIONS

- « *Placements financiers : comment les gérer pour qu'ils répondent aux besoins de la congrégation* » : 16 et 17 novembre 2016

- « *Prévisions à long terme* » : 17 et 18 janvier 2017

Possibilité de s'inscrire dès à présent auprès d'Elizabeth Viallatoux : 01 47 65 00 40 ou elizabeth.viallatoux@ethinvest.asso.fr

GROUPE CONGREGATIONS

Un « Groupe Congrégations » se met en place. Il est animé par Christiane VANVINCQ, Xavière. Ce groupe a pour objet d'identifier et de partager des préoccupations et des centres d'intérêts communs dans le domaine des placements financiers. Ces travaux alimenteront utilement les actions de réflexion et d'interpellation d'Ethique et Investissement. Les congrégations adhérentes à E&I recevront prochainement un courrier à ce propos.

Contact : Christiane VANVINCQ christiane.vanvincq@xavieres.org

ORIENTATIONS D'AVENIR DU FONDS NOUVELLE STRATEGIE 50

E&I participe aux comités de gestion qui actualisent régulièrement l'univers investissable. A ce titre, une réflexion démarre avec les adhérents d'E&I sur les orientations d'avenir du fonds. Nous invitons les Congrégations investies dans ce fonds à se manifester pour faire connaître leurs questions, leurs attentes et leurs propositions. Contact Pierre ARQUIE : mailto:parquie@aol.com

INFO GENERALES

REFLEXION

-Soirée-débat : elle aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à l'Institut catholique de Paris (21 rue d'Assas, Paris 6^e) et aura pour thème « Le traitement des données personnelles, promesses et menaces : les exigences de l'investisseur »

-Notre prochain colloque aura lieu le jeudi 30 mars 2017 et sera suivi de l'AG d'E&I.

INTERPELLATIONS

-Le 23 mars 2016 l'Assemblée Nationale a adopté, en deuxième lecture, la **loi sur le devoir de vigilance des grands groupes** sur le respect des droits humains et de l'environnement par leurs sous-traitants: une loi attendue par l'opinion publique mais contestée par les grandes entreprises qui, dans un raisonnement court-termiste, y voient un handicap en matière de compétitivité. [Voir les explications complémentaires sur notre site.](#)

-Horizons obscurs pour les lanceurs d'alerte : Le projet de loi Sapin II, sur la transparence et la lutte contre la corruption et la fraude fiscale, est examiné à l'Assemblée Nationale à partir du 7 Juin. Il inclut des mesures protectrices pour les lanceurs d'alertes sur ce seul périmètre alors que bien d'autres terrains pourraient être concernés, tels l'environnement, le social, le sociétal, ... surtout, à l'heure où le parlement européen renforce sensiblement, dans une directive sur le secret des affaires adoptée le 14 avril dernier, les sanctions à propos de la divulgation par les salariés d'informations sur le fonctionnement de l'entreprise. Le « combat législatif » sur ce projet de loi ne fait que commencer. Des évolutions auront certainement lieu, tant sous la pression de la société civile, que suite aux travaux du Conseil de l'Europe qui, de son côté, prépare aussi un texte sur la protection des lanceurs d'alerte.

COMITE DE GESTION DU FONDS NS 50

Compte-rendu des analyses extra financières en collaboration avec Meeschaert AM : secteurs Minerais, Chimie, Energie (pétrole et gaz), Equipements et services pétroliers. [Retrouvez nos conclusions sur notre site.](#)

A noter : Nous avons décidé d'exclure l'entreprise pétrolière italienne ENI de l'univers d'investissement du fonds NS 50, pour son manque d'implication dans la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre.

RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE VOTE AUX AG DES GRANDES ENTREPRISES : comme l'année dernière E&I a émis des recommandations. La question de la rémunération des dirigeants est en bonne place. [Retrouvez nos recommandations sur notre site.](#)



PRESIDENT : Geoffroy de VIENNE
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE
SECRETAIRE : Pierre ARQUIE
CHARGEÉE DE MISSION : Agathe DAVID

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT : 33 Rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux - tél : 01 47 65 00 40 - info@ethinvest.asso.fr